Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol AD Code du produit : Q7496

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119463583-34-0002

Synonymes : Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène

<1 %

No.-CAS : 64742-94-5

No.-CE : 918-811-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C10, subs-	Non attribuée	<= 100
tances aromatiques, naph-	918-811-1	
talène <1 %		

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
Naphtalène	91-20-3, 202-049-5	Acute Tox.4; H302 Carc.2; H351 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	< 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppres-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

sion thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respir

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Transfert de Produit

: Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour

l'homme ou pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

> Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour

les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-Ion la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Aromatic solvents 160 - 185	Non attri- buée	TWA (8hr)	100 mg/m3	EU HSPA

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène <1 %	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène <1 %	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène <1 %	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène <1 %	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Hydrocarbures, C10, substances			
aromatiques, naphtalène <1 %			
Remarques:	ou variabl centration	Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les cor centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant.

L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur aromatique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion / congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Typique 183 - 197 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'inflammabilité supérieure

6 %(V)

Limite d'explosivité, infé- : Limite d'inflammabilité inférieure

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

0,6 %(V)

Point d'éclair Typique 63 °C

Méthode: ASTM D-93 / PMCC

Température d'auto-

inflammation

449 - 510 °C

Méthode: ASTM E-659

470 °C

Méthode: DIN 51794

Température de décomposition

Température de décompo- :

Non applicable

sition

pΗ

Non applicable

Viscosité

Donnée non disponible Viscosité, dynamique

Viscosité, cinématique 1,1 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7 - 4,2

Pression de vapeur : 150 Pa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 885 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,1

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Typique 30 mN/m, 20 °C, ASTM D-971

Poids moléculaire : 126 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 - 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 2000 mg/kg

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

née Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Naphtalène	Cancérogénicité Catégorie 2

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
Naphtalène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Effets sur la fertilité

Remarques: Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont maternellement toxiques., Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la

fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité par aspiration

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Toxicité pour les poissons : Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les microorga-

nismes

.

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

sants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène <1 %:

Information écologique sup-

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3082
ADR : 3082
RID : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

()

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

()

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Étiquettes : 9 (N2, F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

: NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne :

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

oui

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

ENCS : Listé

NZIoC : Listé

TCSI : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

EU HSPA / TWA (8hr) : pondérée dans le temps

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange: Procédure de classification:

H304

Asp. Tox. 1 Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données. STOT SE 3 Jugement d'experts et à la détermina-H336 tion de la force probante des don-

Aquatic Chronic 2 H411 Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations **Utilisations - Travailleur**

Titre Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

sionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités profes-

sionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activi-

tés professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Indus-

triel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans

l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'envi-

ronnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Industriel

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges-Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

consommateur

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

consommateur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000727	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes- sionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Soónarios contributouro	Meaures de gestion des risques
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sEtablissement spécialisé-	·
PROC8b	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB	complexe

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Dringing Igment hydrophoho	
Principalement hydrophobe Quantités utilisées	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.4
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,0E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:	1,5E-02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,0
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risquestion des risques de la gestion de l	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,99
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	64,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	10 0.10
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
za bodo don ono momeros, etecnos od nances	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	0 1,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	54,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	26
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	20
	
	1 2 UE±U3
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000726	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en secteur industriel en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCE		
Principalement hydrophobe	•	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilis		1,1E+02
Part du tonnage régional ut		2,7E-01
Tonnage annuel du site (tor		3,0E+01
Tonnage quotidien maxima		1,0E+02
Fréquence et durée d'utili		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/ann	ée):	300
	ux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau		10
Facteur de dilution de l'eau		100
	onnelles influant sur l'exposition de l'env	1
Part des rejets dans l'air iss	us des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		0,95
	res de gestion des risques):	
	ssus des procédés (rejet initial avant	0
	chniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de p		14 1 17
	chniques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-
	s l'air et les rejets dans le sol.	<u> </u>
	e l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	diápuration dos cour usács domostiques	
Si déversé dans une station d'épuration des eaux usées domestiques,		
un traitement supplémentaire des eaux usées est requis. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):	our attendre une emcacite typique d'en-	U
\ /	ite (avant leur rejet dans le milieu naturel)	98,5
pour atteindre le niveau exig	•	30,0
	ation d'épuration publique, traiter les eaux	71,9
	dre le niveau d'élimination de (%):	71,5
	es visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	ndustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée,		
Conditions et mesures rel	atives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 94,6		94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
	Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	
	ilon dans les eaux usees après application	98,5
Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion des	s risques sur site et hors site (station	
Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion de d'épuration publique) (%):	s risques sur site et hors site (station	,
Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion de d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé	s risques sur site et hors site (station sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,0E+02
Efficacité totale de l'élimina des mesures de gestion des d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé après un traitement comple	s risques sur site et hors site (station sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

occitatio a exposition - travallical	
30000000725	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleu	r
Caractéristique du produit	-	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication cont	raire).,
Fréquence et durée d'utilisa	etion	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
	sation à une température n'excédant pas	20°C au dessus de
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau d	le base d'hygiène au travail est mis-en-oe	euvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,0E-01
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,4E-04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		365
Factours environnementau	x non influencés par la gestion des risc	nues

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,5
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,5
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-02
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	
sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SE	CTIC	ON 4			CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
•			_		

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000724		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	•	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/d aller jusqu'à 100 % (sauf indication contr		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Activités de laboratoire- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. PROC15		identifiée.	
NettoyagePROC10 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		identifiée.	
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe	•		
Quantités utilisées		•	
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1	
Quantités régionales d'utilisat		2,0E-01	
Part du tonnage régional utilisée localement:			
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	2,0E-01	
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	1,0E+01	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
	Jours d'émission (jours/année): 20		
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Costour de dilution de llegu deurs le selec	10
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	2.05.02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	1.05.04
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
	laa
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	94,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,02100
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	2,02.00
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	J : 21.0 10

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'ou	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000723		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 9, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts par fûts/ lotsPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent(systèmes fer- més)PROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

er
se-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 6,8E-01	La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 6,8E-01	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal	les
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 6,8E-01		94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 6,8E-01	d'épuration des eaux usées publique (%)	
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 6,8E-01	Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 6,8E-01	des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	d'épuration publique) (%) :	
	Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-01
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03	Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Castian 4.1 Cantá	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000722	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs N	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts or des conteneurs.PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (système fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Expositions générales (systèmes

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

expositions generales (systemes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure specifique n'a	a ete identifiee.
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
deuxième choixPROC9	Traduction dates in court of country at the	
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'	un système fermé.
Section 2.2 Cor	ı ntrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB comp	lexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée	dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1
Part du tonnage régional utilisée le	ocalement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/ar		3,0
Tonnage quotidien maximal du site	e (kg/jour):	5,0E+01
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
,	n influencés par la gestion des risq	lues
Facteur de dilution de l'eau douce		10
Facteur de dilution de l'eau de me	r locale:	100
Autres conditions opérationnell	es influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air issus des		5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-05		
avant application des mesures de gestion des risques):		
		1,0E-03
Conditions et mesures technique	es au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffère	nt selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédé		
	es sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air	•	
danger pour l'environnement caus		
	nce non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupér		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		0
	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	ant à éviter/limiter les rejets depuis	ie site
Ne pas épandre les boues industri		
La boue doit être incinérée, stocké	ee ou traitee.	
Conditions et mesures relatives	aux stations d'épuration municipa	iles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	94,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,4E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 Senté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

	ivanica:
3000000715	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 8a, PROC 8b, PROC 16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant
couverts par le scénario	additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation,
	à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carburantEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB con	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilise	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		2,4E+02
Part du tonnage régional utilisée		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes		1,2E-01
Tonnage quotidien maximal du		3,3E-01
Fréquence et durée d'utilisation		,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau dou		10
Facteur de dilution de l'eau de n	ner locale:	100
Autres conditions opérationne	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-04
cation des mesures de gestion o		,
Part des rejets dans les eaux us	sées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures of		
Part des rejets dans le sol issus	des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techni	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
Conditions et mesures techni ments, les émissions dans l'a	ques sur le site visant à réduire ou li ir et les reiets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement ca		
Aucun traitement des eaux usée		
	atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	anomaro uno omeacho typiquo u on	
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d		
	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement second	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
•	isant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indus		
La boue doit être incinérée, stoc		
Conditions et mesures relativ	es aux stations d'épuration municipa	iles
	ance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
	dans les eaux usées après application	94,6
	ques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :		
1 - 7		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

occitatio a exposition - 11a	ivanica:
30000000714	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		1,6E+02
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonn		1,6E+02
Tonnage quotidien maximal d		7,8E+03
Fréquence et durée d'utilisa		.,02.00
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	5).	100
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion		5,00-03
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesure		1,00-05
	sus des procédés (rejet initial avant	0
	nniques au niveau des procédés (à la se	•
les rejets	iniques au niveau des procedes (a la si	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui d	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro	océdés conventionnels.	
	nniques sur le site visant à réduire ou li	imiter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	T-
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Aucun traitement des eaux us		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):		
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé		
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, il est inutile de	0
	ondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues inc	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	ales
	estance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées p		3 1,0
	on dans les eaux usées après application	94,6
	risques sur site et hors site (station	J - 7,0
d'épuration publique) (%) :	noques our one or note site (station	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 2,7E+06		
après un traitement complet d		2,1 =====
	mée de la station d'épuration publique	2,0E+03
Capacite de traitement presu	mee de la station d'epuration publique	Z,UETU3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	valicu
30000000711	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotient	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une util	lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	

On part du principe d'une utilisation a une temperature n'excedant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transfert / déversement à partir de conteneurs-PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Mélange dans des conte- neurs.PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard- PROC11	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Pulvérisation/production de brouillard par ma-chinePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

etc.PROC13		
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe	•	
Quantités utilisées		
	ilisée dans la région:	0,1
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		9,0E+02
Part du tonnage régional utili		2,0E-03
Tonnage annuel du site (toni		1,8
Tonnage quotidien maximal		4,9
Fréquence et durée d'utilis		т,0
Rejet continu.	ation	
Jours d'émission (jours/anné	0):	365
	ਰ). x non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,9
cation des mesures de gestion		4.05.00
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-02		1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		0.05.00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 9, Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la sourc		9,0E-02
les rejets	iniques au niveau des procedes (a la sc	ource) pour eviter
•	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr		
	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	initer les deverse
danger pour l'environnement		
Aucun traitement des eaux u	•	
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	an attendare and emodelle typique a en	
, ,	te (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée,		
	tives aux stations d'épuration municipa	les
	ostance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées		
	on dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

2000000070C		
30000000706		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tière(systèmes fer-	
més)PROC1PROC2PROC3	
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)PROC3	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou-	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée
lage(systèmes ou-	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

PulvérisationMachinePROC1			
PulverisationiviaciiiieFROCT	·	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement.	
PulvérisationManuelPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire conforde Type A ou mieux.		
ManuelLaminage, BrossagePROC10	, ,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	ı système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB d	•		
Principalement hydrophobe	•		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen util	isée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisati	on (tonnes/année):	100	
Part du tonnage régional utilis	ée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-02	
Tonnage quotidien maximal d		0,14	
Fréquence et durée d'utilisa	tion		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année		365	
	non influencés par la gestion des risc		
Facteur de dilution de l'eau do		10	
Facteur de dilution de l'eau de		100	
	nelles influant sur l'exposition de l'en		
•	des procédés (rejet initial avant appli-	0,95	
cation des mesures de gestion	i des risques): usées issus des procédés (rejet initial	2.50.00	
avant application des mesures		2,5E-02	
	us des procédés (rejet initial avant	2,5E-02	
	niques au niveau des procédés (à la se		
les rejets	inques da inveda des procedes (a la si	survey pour eviter	
-	ffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.			
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
danger pour l'environnement o		1	
Aucun traitement des eaux us			
	r atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0		0	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	65	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Occidente d'exposition - Travailleur		
3000000702		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3	
-	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,	
	PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8b, PROC 10, PROC 13,	
	PROC 14	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4,	
	ESVOC SpERC 4.10a.v1	
	20 V 00 OPERO 4. 10a. V 1	
Procédés et activités	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com-	
couverts par le scénario	pris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et	
Couverts par le scenario		
	peinture) ainsi que traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)L'opération est effectuée	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).Génération d'aéro-		
sols dus à une température de		
traitement élevéePROC6		
PulvérisationMachinePROC7	Réduire l'exposition dans toute la me	
	enfermant partiellement l'opération ou	
	équipant les ouvertures d'une ventilat	tion a extraction.
PulvérisationManuelPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec	
PulverisationivianueiPROC7	extraction d'air.	une encemie avec
	, ou:	
	éviter les activités avec une expositio	n de nlus de 4 heures
	eviter les douvites avec une expositio	in do pido do 4 ficulco.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
sagePROC7		
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a e	été identifiée.
lagePROC13		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	n système fermé.
Section 2.2 C	l ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB cor	•	
Principalement hydrophobe	приже	
Quantités utilisées		l
	ée dans la région:	0,1
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		9,6E+01
Part du tonnage régional utilisée	,	1
Tonnage annuel du site (tonnes		9,6E+01
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		4,8E+03
Fréquence et durée d'utilisation		,
Rejet continu.	-	
Jours d'émission (jours/année):		20
	on influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douc	·	10
Facteur de dilution de l'eau de m	ner locale:	100
Autres conditions opérationne	elles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issus de	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0
cation des mesures de gestion de		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-06		3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus	. ,	0
	ques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets	and also less its an an forder and	
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé	ides conventionnels. <mark>ques sur le site visant à réduire ou li</mark>	imitar las dávarsa-
ments, les émissions dans l'ai		mmer ies ueverse-
danger pour l'environnement car		
	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupe		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80		
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+06		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur		
élimination			

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.		

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanica
30000000701	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8bPROC9 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement non spécialiséPROC8aPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
ManuelLaminage, Bros- sagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC11	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UV	CB complexe	
Principalement hydrophob	oe .	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européer	n utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'util	lisation (tonnes/année):	5
Part du tonnage régional	utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (to	onnes/an):	2,5E-03
Tonnage quotidien maxim	nal du site (kg/jour):	6,8E-03
Fréquence et durée d'ut	ilisation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/ar	nnée):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'ea	u douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air is	ssus des procédés (rejet initial avant appli-	0,15
cation des mesures de ge	estion des risques):	
	aux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		5,0E-02

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les deverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,4
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
	glementations lo-
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	ote

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanicui	
30000000697		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	·	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant uller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ou des conteneurs.PROC8b	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts	
ou des conteneurs.PROC5	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts	·
ou des conteneurs.PROC9	
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nagePROC8b	·
Opérations d'usinage du mé-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
talPROC17	·
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
coulagePROC13	·
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en
	enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en
	équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sagePROC10	
Laminage/façonnage automa-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tique des métauxUtiliser dans	
des systèmes confinésL'opé-	
ration est effectuée à tempéra-	
ture élevée (> 20°C au-dessus	
de la température am-	
biante).PROC2	
Laminage/façonnage semi-	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en
automatique des métauxL'opé-	enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en
ration est effectuée à tempéra-	équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ture élevée (> 20°C au-dessus	
de la température am-	
biante).PROC17	
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipementPROC8aPROC8b	· · ·
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
-	·

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		l'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,0E+01
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,0E+01
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+02		5,0E+02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 20		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Factour de dilution de l'equi de mar lecole:	100	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02	
cation des mesures de gestion des risques):	0.05.05	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	10	
mination de (%):	0	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	• •	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)	34,0	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	34,0	
d'épuration publique) (%) :		
	2.05.05	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,0E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0.05.00	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scenario d exposition - Travallieur	
30000000694	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

	<u> </u>	
SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET SURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Col	ntrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liq	uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	alle	uvre une utilisation de la substance/du produit pouvant r jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	ienn	es jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnell	es affectant l'exposition
la température ambiante (sau	f ind	on à une température n'excédant pas 20°C au dessus de ication contraire). se d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Me	sures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	ou	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

l'équipement à partir des fûts		
des conteneurs.Etablissemen		
spécialiséPROC8b		
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique	e n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts		
des conteneurs. Etablissemen		
non spécialiséPROC8a		
Opération et lubrification d'éq		e de l'équipement.
pement à haute énergie ouve	-	
tIntérieurPROC17PROC18		
Opération et lubrification d'éq	ui- S'assurer que l'opération est eff	fectuée à l'extérieur.
pement à haute énergie ouve	 éviter les activités avec une exp 	oosition de plus de 4 heures.
tExtérieurPROC17		
Maintenance (d'articles de ma	 Aucune autre mesure spécifique 	e n'a été identifiée.
tériel plus grands) et montage		
de machinePROC8b		
Maintenance (d'articles de ma	 Purger ou éliminer la substance 	e de l'équipement avant une
tériel plus grands) et montage		
de machineL'opération est ef-		
fectuée à température élevée	(>	
20°C au-dessus de la tempér	à-	
ture ambiante).Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Maintenance des petits ar-	Purger ou éliminer la substance	de l'équipement avant une
ticlesL'opération est effectuée	à ouverture ou de la maintenance).
température élevée (> 20°C a	u-	
dessus de la température am		
biante). Etablissement non spe) -	
cialiséPROC8a		
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique	e n'a été identifiée.
teursPROC9		
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique	e n'a été identifiée.
sagePROC10		
PulvérisationPROC11	éviter les activités avec une exp	position de plus de 4 heures.
	, ou:	
	Porter un appareil respiratoire o	conforme à EN140 avec filtre
	de Type A/P2 ou mieux.	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique	e n'a été identifiée.
coulagePROC13		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieu	ır d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'envir	onnement
La substance est une UVCB	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		2,0
Part du tonnage régional utilis		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal d		2,7E-03
age questatori maximar a	//.	1 -, 00

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	365
Jours d'émission (jours/année):	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq Facteur de dilution de l'eau douce locale:	
	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,15
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
·	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	,
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	','
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	,
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

ocenano a exposition - mavameti	
30000000692	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
lange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilisa	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
	nnelles affectant l'exposition
	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de
la température ambiante (sau	f indication contraire).
On admet qu'un bon niveau c	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fer-	
més)PROC1PROC2PROC3	
Opération d'équipements qui	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
contiennent de l'huile moteur,	ou
l'équivalentPROC20	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

l'équipement à partir des fûts ou	
des conteneurs.Etablissement	
spécialiséPROC8b	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	
des conteneurs.Etablissement	
non spécialiséPROC8a	
Opération et lubrification d'équi-	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement.
pement à haute énergie ouver-	
tIntérieurPROC17PROC18	
Opération et lubrification d'équi-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
pement à haute énergie ouver-	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
tExtérieurPROC17	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tériel plus grands) et montage	
de machinePROC8b	
Maintenance (d'articles de ma-	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-
tériel plus grands) et montage	ment.
de machineL'opération est ef-	
fectuée à température élevée (>	
20°C au-dessus de la tempéra-	
ture ambiante).Etablissement	
spécialiséPROC8b	
Maintenance des petits ar-	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-
ticlesL'opération est effectuée à	ment.
température élevée (> 20°C au-	
dessus de la température am-	
biante).Etablissement non spé-	
cialiséPROC8a	
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
teursPROC9	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sagePROC10	
PulvérisationPROC11	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
	, ou:
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre
	de Type A/P2 ou mieux.
Traite and an art training of	Account a state assessment of different aller 445 intentities
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
coulagePROC13	Ctooker la autotopee à l'intérieur d'un autème formé
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	antrôlo de l'expecition de l'environnement
L.	ontrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB co	TIPIEXE
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	is dans la visian.
Part du tonnage européen utilis	
Quantités régionales d'utilisation	
Part du tonnage régional utilisée	
Tonnage annuel du site (tonnes	
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour): 2,7E-03

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environneme Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pou des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures de procédés (à la source) pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	
Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'environnement l'ocale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'environnement l'ocale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur des rejets dans l'air de gestion des risques): Facteur des rejets dans l'air de gestion des risques): Facteur des rejet dans le soi sustant application de l'eau de l'environnement l'ocale: Facteur des rejets dans l'air et les rejets dans le soi. Facteur des rejet initial avant l'ocale: Facteur des rejet	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Facteur des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets Facteur des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets Facteur des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets Facteur des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets Facteur des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets des rejets des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets des rejets des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets des rejets des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets des rejets des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 des rejets des rejets des rejets dans le sol initial avant 1,0E-02 des rejets des estimations des risques): Facteur des rejets dans l'initial avant 1,0E-02 des rejets des rejets des rejets des rejets des rejets des rejets dans le sol des rejets dan	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environneme Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Fart des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures de gestion des risques): Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour es rejets For raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments des estimations de se sur site l'avant leur rejet dans le milieu naturel) ou co	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environneme Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant paplication des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant applications et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures de seux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) ou cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de ou cocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environneme Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pou es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures de procédés (à la source) pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air et les rejets dans le milieu naturel) ou cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant des rejets dans le sol issus des procédés (à la source) pour l'es rejets des procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures de procédés (à la source) pour les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures de procédés (à la source) pour les rejets dans le sol.	
Conditions et mesures de procédés conventionnels. Conditions et mesures de procédés conventionnels. Conditions et mesures de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques de seux usées sol. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pou es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les conditions et mesures des estimations de sol. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) ou cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les contents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
es rejets In raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les contents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les convents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	ar eviter
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les coments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site inutile de des concéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
mination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) bour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
_a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 94,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 1,4	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03	3
m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue d	e leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementati	
cales et/ou nationales.	ions lo-
	ions lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	ions lo-
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementat	
cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

l'équipement à partir des fûts

neurs. Etablissement non spé-

ou des conte-

cialiséPROC8a

Scenario d'exposition - Tra	vanieu
30000000691	
CECTION 4	INITITULÉ DE CCÉNADIO DIEVROCITION
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

CECTION 0	CONDITIONS OPERATIONNELL ES DILITILISATION ET	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes fer-		
més)PROC1PROC2PROC3		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes ouverts)PROC4		
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
vracPROC8b		
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
117	1	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machinePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Maintenance des petits articlesPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	5,6E+01
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,6E+01
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,8E+03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	0.05.05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,9E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	-1-
Contained of incoming formation and talenteen externe and accurate	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen		

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
---	--

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000690	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.5a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opérations devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ntion

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(re-)formulation des boues de foragePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de perçage du solPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Fonctionnement des équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

pements de filtration des solides - exposition aux vapeursPROC4		
Nerroyage des équipe- ments de filtration des so- lidesPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	tème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire uneutilisation en sécurité.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

occitatio a exposition Tra	
30000000689	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

	l			
SECTION 2		ONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, p	ression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre ur	ne utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé- lange/l'Article		aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de				
la température ambiante (sauf indication contraire).				
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques		
Remplissage/préparation de ment à partir des fûts ou des neurs.Etablissement spécialis PROC8b	conte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement non spécialisé- PROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Utiliser dans de tèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des systèmes confi- nésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisationPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationIntérieurPROC11	Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage des dispositifs médi- cauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		6,0E-01	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		3,0E-04	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		8,2E-04	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'en	100
	vironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
es rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
oour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depui	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municip	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	94,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	94,6 4,1E-01
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	4,1E-01
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour):	4,1E-01 2,0E+03
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet	4,1E-01 2,0E+03
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet élimination	4,1E-01 2,0E+03 s en vue de leur
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réserves.	4,1E-01 2,0E+03 s en vue de leur
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet élimination	4,1E-01 2,0E+03 s en vue de leur
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	4,1E-01 2,0E+03 s en vue de leur eglementations lo-
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réserves.	4,1E-01 2,0E+03 s en vue de leur eglementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

30000000688	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2		OITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET BRES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contr	ôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquid	e, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles	affectant l'exposition
la température ambiante (sau	f indica	à une température n'excédant pas 20°C au dessus de tion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques
Transferts de matière en vracPROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Transferts par t lotsPROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de net- toyage en systèmes fermésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l	'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

pement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8b Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13 Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 ManuelSurfacesNettoyagePROC10 Stockage.PROC1 Stockage.PROC1 Stockage.PROC1 Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fer l'a substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage annuel du site (tonnes/an): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets des emissions dans l'air et les rejets dans le soil issus des procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques aur les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limit		
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13 Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à Limiter la teneur de la substance dans le produit à Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 he ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 filtre de Type A ou mieux. ManuelSurfacesNettoyagePROC10 Stockage.PROC1 Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fer Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans les aeux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les esus usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues des procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques aur les rejets dans le soi.		
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13	 entifiée	
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Limiter la teneur de la substance dans le produit à Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 he , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 filtre de Type A ou mieux. ManuelSurfacesNettoyagePROC10 Stockage.PROC1 Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fer Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage argional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le se aux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques au riveau des procédés (a la source) pour évite les rejets dans le soi issus des procédés conven	Sittilioo.	
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	entifiée.	
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Limiter la teneur de la substance dans le produit à Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 he , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 filtre de Type A ou mieux. ManuelSurfacesNettoyagePROC10 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	entifiée.	
Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 he , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 filtre de Type A ou mieux.	roduit à 1%.	
Note	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.	
filtre de Type A ou mieux. ManuelSurfacesNettoyagePROC10 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fer Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage ejonal utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/ann): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
ManuelSurfacesNettoyagePROC10 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fer Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 1,0 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 1,0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	EN140 avec	
Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fer Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0) Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fer Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0) Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	ontifióo	
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	andree.	
La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Oconditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	ème fermé.	
La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Oconditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,7E+02 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,9E-01 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 100 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 1,0 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 3,0E-06 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant of testions des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant of testions des rejets des r		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution sopérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution sopérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0) Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	2	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	3	
Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant O Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	ent	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	;	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	ur éviter	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	11/20000	
	aeverse-	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

mination de (%):	<u> </u>
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	94,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,0E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-

SECTION 3 ESTIMAT	ION DE L'EXPOSITION
-------------------	---------------------

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Section 3.1 - Santé

cales et/ou nationales.

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 Senté	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

30000000686	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle	e de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, p	pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-		une utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusq	qu'à 100 % (sauf indication contraire).,
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic	liennes jus	squ'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).		
Autres conditions opération		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures	s de gestion des risques
Expositions générales (systè	mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)PROC1		' '
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pement à partir des fûts ou des con-		·
teneurs.Utiliser dans des systèmes		
confinésPROC2		
Expositions générales (systèmes		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)Utiliser dans des systèmes		·
confinésPROC2		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Préparation de matière pour applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	
Formation de film - séchage à l'air- PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Manual Duly á via ation Futá via um DDOC44	Classifier and Handwide and offertude à Hautérieur
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. , ou: Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-PROC19	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur-PROC19	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
	e de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Dala ala al ana ant la calcanda a la a	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2,		2,2E+02
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,1E-01

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3,0E-01
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,98
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	ı
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions at magues relatives any stations diámuration municipa	ulaa
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	04.6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	94,6
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4E+02
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,46+02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	2,00403
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	e en vue de leur
élimination	CII YUE UE IEUI
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	nlementations lo-
Transmont externe of chimination des decinets en tenant compte des re	giornomanons io-
cales et/ou nationales	
cales et/ou nationales.	
	ets
cales et/ou nationales. Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

30000000683	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ment et autres technolo- gies(systèmes fer- més)L'opération est effec- tuée à température élevée	
(> 20°C au-dessus de la	
température ambiante).PROC2	
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. , ou:
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,7E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,7E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,7E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	3,0L 01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):	7,02 04
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	_
les rejets	uice) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,8
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
	l.
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	les 94,6
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	les
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	les 94,6
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	les 94,6
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	les 94,6

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Octivito a exposition Travallical	
30000000681	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesL'opération est effectuée à température éle- vée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC3	Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneursE- tablissement non spécialisé- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	5,1E+02
Part du tonnage régional utili	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (toni	nes/an):	5,1E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5,1E+03
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	100
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des ris	ques
Facteur de dilution de l'eau c	louce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau c		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'er	vironnement
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion		
•	cusées issus des procédés (rejet initial	2,0E-04
avant application des mesure		
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
	hniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui o	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	·

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	_
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
,	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	,
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
	glementations lo-
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré-	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	-
·	
cales et/ou nationales.	ets
·	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scenario d'exposition - Tra	vanicui
30000000678	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de if indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

occitatios contributed s	incource de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Transferte de castilare au	Account a postura was a company for the control of	(4.4.) alamatiki 4.c.
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	ete identifieë.
vrac(systèmes ou-		
verts)PROC8b	Augus a cutra magazina and different also	Stá idontifiáa
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	ete identifieë.
petits conditionne-		
mentsPROC9	Account a sustain management of all in the sustain of	itá idomtifiác
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB c	omplexe	
Principalement hydrophobe	<u> </u>	
Quantités utilisées		I.
Part du tonnage européen utili	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisati		1
Part du tonnage régional utilis		2E-03
Tonnage annuel du site (tonne		2,0E-03
Tonnage quotidien maximal di		150
Fréquence et durée d'utilisa		100
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	\:	20
· ·	non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nelles influant sur l'exposition de l'env	
	des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestior		1,01-03
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures		1,01-03
	is des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
	niques au niveau des procédés (à la sc	
les rejets	inques au miveau des procedes (a la sc	ource) pour eviter
	fèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-		
Conditions et mesures techi ments, les émissions dans l'	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
danger pour l'environnement des		
Aucun traitement des eaux us		90
mination de (%):	r atteindre une efficacité typique d'éli-	90
	(avent lour roist dans la miliau natural)	
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
	pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
	ndaire des eaux usées sur site.	0
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	lo sito
		וה פונב
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
La boue doit ette illoilleide, st	Solice ou traitee.	
Conditions et mesures relati	ves aux stations d'épuration municipa	iles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Élimination actimée de la substance des cours usées via une station	04.6
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	5,0E+01
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 Senté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000677	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ntion	

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
més)PROC1PROC2PROC3	4 (10)	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

vrac(systèmes fer-		
més)PROC8b		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
l'équipementPROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB c	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utili		0,1
Quantités régionales d'utilisation	on (tonnes/année):	6,0E+03
Part du tonnage régional utilise		1
Tonnage annuel du site (tonne	es/an):	6,0E+03
Tonnage quotidien maximal du	ı site (kg/jour):	6,0E+04
Fréquence et durée d'utilisat	ion	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année)	:	100
	non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau do	uce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de	mer locale:	100
Autres conditions opération	nelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part des rejets dans l'air issus	des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion	des risques):	
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):		
	s des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
les rejets	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
	fèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de prod		
Conditions et mesures techr ments, les émissions dans l'	niques sur le site visant à réduire ou li air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Risques d'une exposition de l'ements d'eau douce.	environnement au travers des sédi-	
	bstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récu		
	n d'épuration publique, il est inutile de	
	ndaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pou mination de (%):	r atteindre une efficacité typique d'éli-	90
<u> </u>	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	60,0
pour atteindre le niveau exigé		
	n d'épuration publique, il est inutile de	0
	ndaire des eaux usées sur site.	
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues inde		
La boue doit être incinérée, sto		
Conditions et mesures relati	ves aux stations d'épuration municipa	ales

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	94,6	
d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	4,4E+05	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	1,0E+04	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		

élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu AA Conti	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur	
30000001100	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact av		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	1
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant		365
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une	•	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
d'étanchéité Colle, utilisa-		
tion comme passe-temps.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
de voltures	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	(cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
tapio, nottoyani motaaxy	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

de nettoyage (nettoyant tout	
usage, nettoyant sanitaire,	
nettoyant verrerie)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

achiente diluente Rombe	
solvants, diluants Bombe aérosol	
4010001	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
- confirmation to	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Course des utilisations nouvent aller inequilà 1 fais/jour d'uti
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,25 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	(om2): 71 40 am2
	(cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Г	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'é	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,0E+01
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,5E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 6,9E-02		6,9E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0,985	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-03	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,4E+01	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

annone de Appointer Travallieur	
30000001102	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21
•	Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only),
	PC9a, PC24, PC35, PC38
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,
	ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
	211000, 20100 op2110 o. 10.11
Procédés et activités	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de-
couverts par le scénario	hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus
couverts par le sceriario	entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi-
	vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.
	vieurs, iupriliarits et assairiisseurs u all.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jus		4
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utili-
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 0,1 g Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion. Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
, ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
The same of the sa	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 5 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
aérosol	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Lubrifiants, graisses et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
agents de décoffrage Pâtes	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
, ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,0E-01	
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,0E-05	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,4E-04	
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,95	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	2,5E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-02	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	
cation contraire.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001103	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environne- ment
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomi	mateur
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	·
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvr	e les quantités allant jusqu'à (en g) :	6.390
couvre la zone de contact avec la peau (cm2): 468		468
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
- 44.400	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
_	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	2,0
Part du tonnage régional utili	sée localement:	5,0E-04

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,0E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
	Section 4.1 - Santé	
Los expeditions prédites no continue prévues excéder les voles		ent pae prévues excéder les valeurs de la dese dérivée sens

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000001105	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6e.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

	<u> </u>	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	6.390
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 468		468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	10 H 201 21 1 H 201 1 1 20
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
, , ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
- 333)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,0
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,0E-6		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,7E-03		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,15
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E-03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001106	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: , PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLE MESURES DE GESTION DES RIS	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du cons	ommateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 l	Pa
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jus	squ'à (en %) : 50 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		4
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Engrais Préparations pour espaces verts et jardins	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Produits phytopharmaceutiques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement

Section 2.2	Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	2,5E+01	
Part du tonnage régional util	sée localement:	2,0E-03	
Tonnage annuel du site (ton	nes/an):	5,0E-02	
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	1,4E-01	
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,9	
cation des mesures de gesti-	on des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-02	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol is	sus des procédés (rejet initial avant	9,0E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
danger pour l'environnement			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		67	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2,0E+03	
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001107	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du consommateur	
Section 2.1		
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
•	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	37.500
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 420		420
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		0,143
Exposition (nombre d'heures/évenement):		2
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant all	ler jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller ju	
	couvre des utilisations pouvant aller ju sation	squ'à 1 fois/jour d'util

(cm2): 210,00 cm2

couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	gu!à 27,500 g
	qu'à 37.500 g Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
<u>,,</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Com-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

bustible pour appareil de	
chauffage	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement				
La substance est une UVCB complexe				
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen uti	isée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,7E+02		
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04		
Tonnage annuel du site (tonn	Tonnage annuel du site (tonnes/an):			
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,3E-01		
Fréquence et durée d'utilisa	Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année):		365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques				
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement				
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		1,0E-04		
cation des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-05		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023 8.2

avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
danger pour l'environnement causé par eau douce .			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,2E+02		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
	SCENARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 23.11.2023 800001007478

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001108	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D	UITH ISATION FT		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomi	mateur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa			
Concentration de la Subs-	Sauf indication contraire:			
tance dans le Mé-				
lange/l'Article				
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %		
Quantités utilisées		T		
Sauf indication contraire:				
	re les quantités allant jusqu'à (en g):	2.200		
couvre la zone de contact ave		468		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	T		
Sauf indication contraire:				
	Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 4			
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		_		
	position (nombre d'heures/évenement): 0,17			
	nnelles affectant l'exposition			
Sauf indication contraire:				
Couvre l'utilisation à tempéra				
Couvre l'utilisation dans une				
Couvre l'utilisation dans des d	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.			
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Fluides de transfert de cha-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %			
leur Liquides				
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an			
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation			
couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2		pouvant aller jusqu'à		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	-
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Fluides hydrauliques Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,0E+03	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-04	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,4E-03	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		5,0E-02	
cation des mesures de gestio			
	usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02	
avant application des mesure			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		2,5E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
danger pour l'environnement	•		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		94,6	
d'épuration des eaux usées p			
Tonnage maximal autorisé su	ır le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8E-01	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol AD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

8.2 23.11.2023 800001007478 Date d'impression 30.11.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.		

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).